

ABONNEMENT

SAUMUR:
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste:
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 MAI

L'émission de faux billets de la Banque de France a préoccupé le gouvernement et le Parlement. Au conseil des ministres on a examiné les documents fournis par le gouverneur de la Banque de France.

Un très petit nombre de billets faux de 500 fr. ont été signalés dans la circulation; la Banque de France retire les billets de ce chiffre; elle indemnise dans la plus large mesure possible les porteurs de bonne foi nantis de billets faux: telles sont les déclarations faites par MM. Peytral et Floquet en réponse à l'interpellation de M. Dreyfus.

Malheureusement, ces déclarations n'ont pas été formulées en des termes aussi laconiques. L'ex-apothicaire Peytral nous a administré un de ces discours abondants, émollients, détériorés, insipides, dont il a le secret. La Chambre a peu écouté ce potard déguisé en ministre des finances.

Pour rehausser le prestige oratoire du cabinet, M. Floquet a bien voulu traduire le discours de son digne copain en un langage redondant et solennel. Après l'honnête M. Purgon, le grand Joseph Prudhomme.

N'importe, sachons gré à ces deux illustres bouleverseurs de n'avoir pas avalé la Banque de France.

S'ils avaient été simples députés, nul doute qu'ils n'en auraient fait que deux ou trois bouchées; mais ils sont ministres et le portefeuille adoucit les opinions.

L'interpellation a été close par un vote d'ordre du jour pur et simple. Elle ne pouvait finir autrement.

On a distribué à la Chambre l'exposé des motifs de la proposition Wickersheimer; elle contient deux articles seulement: la Chambre décide qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles; les Chambres se réuniront en assemblée nationale à Versailles avant le 14 juillet.

Le 13 serait une date bien choisie: on pourrait fêter la veille des armes du 14 juillet! Oh! ces républicains! quels dentistes!

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

On lit dans le Rappel:

« Le gouvernement a décidé en principe de nommer une grande commission extra-parlementaire chargée d'examiner toutes les questions que soulève l'expiration du privilège de la Banque de France.

« Cette commission comprendra des membres du Parlement et des représentants du commerce et de l'industrie, de manière à ce que toutes les opinions y soient représentées.

« Toutefois, l'exécution de cette mesure n'aura lieu que dans quelques jours, pour qu'elle ne paraisse pas se rattacher à la question des faux billets, à laquelle elle est complètement étrangère. »

LA SOCIÉTÉ DES JACOBINS

La Société des Jacobins qui a opprimé la France en 93 vient de renaître; elle porte le nom de Société des Droits de l'homme et du citoyen; non seulement par son titre, mais par ses statuts, la Société, réunie mercredi soir au Grand-Orient, reprend les traditions révolutionnaires.

Ses membres ont besoin d'un certificat de civisme attesté par quatre jacobins; la Société a un comité d'action à Paris et des sections dans tous les quartiers de la capitale. Elle a ses affiliés en province comme les ancêtres de 93, et sa caisse alimentée par une cotisation d'un franc par mois.

Le but de l'association est d'imposer à la France la République avec tous ses développements irréligieux et socialistes. C'est une immense machine destinée à broyer ce qui reste en France d'institutions conservatrices et catholiques, et elle recourra sans aucun scrupule à tous les moyens pour imposer sa dictature. La guerre civile ne l'effraie pas, au contraire. Les jacobins voient que la France est lasse de la République, ils prévoient que les prochaines élections seront monarchiques et ils veulent

étouffer la voix de la France honnête sous les clameurs de Paris révolutionnaire.

Les opportunistes, habitués aux résistances légales, aux voies parlementaires, sont exclus de la République nouvelle; il faut, pour être admis dans la Société des Droits de l'homme, être prêt à descendre dans la rue. Tous les radicaux s'unissent pour combattre, au besoin derrière les barricades, la libre expression de la volonté nationale. Voilà pourquoi le citoyen Joffrin donne la main à M. Ranc, pourquoi le possibiliste Allemane s'unit au bourgeois Thomson. Quand la barricade sera élevée dans la rue, dit Joffrin, si j'y trouve avec moi, du même côté, Ranc et Thomson, je ne leur demanderai pas s'ils sont opportunistes. Ils font le coup de feu, cela suffit.

Ces jacobins parlent d'une guerre civile comme d'une chose naturelle, inévitable. Aux Royalistes de s'organiser à leur tour. Il ne faut pas recommencer la sinistre résignation de la Terreur. C'est très bien de monter sur l'échafaud sans pâlir; il serait mieux de renverser la guillotine.

H.-A. MARTIN.

POURQUOI LA RÉUNION CADET

A ÉTÉ PEU NOMBREUSE

Jacobin cadet donne des explications. On eût pu s'en passer. Les leçons de Jacobin aîné qu'il suit pieusement ne pouvaient laisser aucun doute sur ses intentions. Jacobin cadet déclare la République en danger. « La tribune et la presse se coaliseront pour la défendre, et, si cela ne suffisait pas, eh bien, les pavés se mettraient de la partie », dit M. Laurent. M. Ranc — nous ne choisissons pas, on le voit, les plus violents de la société des Droits de l'homme — se rallie, tant que durera le péril, à toutes les résolutions de la société et invite tous les vrais républicains à suivre son exemple.

Si on n'a pas convoqué à la réunion Cadet plus de membres républicains de la Chambre, c'est, dit-il, parce que les modérés auraient pu discuter, ergoter, opposer à la

tactique jacobine d'appareils non possumus qui eussent retardé l'organisation. Jacobin cadet voulait « aboutir immédiatement dans la même journée ». Il a abouti. Il le dit du moins et ne prend pas plus de souci de la résistance des modérés que Jacobin aîné n'en prenait de la résistance des Girondins de la Convention.

Pourquoi MM. Clémenceau, Laurent, Ranc, renforcés des Joffrin et des Allemane, prendraient-ils plus de souci de la Chambre actuelle que les jacobins des Girondins? L'éloquence de l'opportunisme a-t-elle des foudres inconnues à celle de la Gironde? La fermeté de ces modérés qui ont marché au scrutin côte à côte avec les pires démagogues et communards est-elle de meilleur aloi que celle de Verginaud, de Brissot et de Pétion? Ils ont le nombre? Bah! ne peut-on dire plus justement encore aujourd'hui que jadis: « Il suffit de dix jacobins pour mâter deux cents rolandistes. » M. Ranc et M. Laurent savent ce qu'ils disent et ce qu'ils font.

Nous voici donc à l'intérieur devant une amiable perspective de 31 mai et de 2 juin. A l'extérieur, l'Allemagne semble vouloir passer vis-à-vis de nous de la parole aux actes.

Le chancelier vient de donner l'ordre à ses agents de redoubler de vexations à l'endroit des étrangers qui chercheront à pénétrer en Alsace-Lorraine par la frontière française.

Il faudra désormais, pour mettre le pied sur le territoire annexé, se munir d'un passeport de l'ambassade d'Allemagne à Paris, et encore ce permis ne sera-t-il valable que pour une année.

Les feuilles à la solde du chancelier appellent cela des représailles. Pour tout le monde, ces procédés constituent de véritables provocations, d'autant plus qu'à l'heure même où nous écrivons il est question de l'expulsion de tous les Français résidant en Alsace-Lorraine.

Cette attitude exige soit un très grand calme, une très grande habileté de notre diplomatie, soit une très active et très pra-

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Un jour, Antoine d'Aiglemont s'était enfermé avec sa sœur Jeanne, et avait eu avec elle un long entretien. Puis il avait fait sa valise, embrassé sa mère, salué Ellen comme il avait l'habitude de le faire, avec un mélange de respect et de tendresse voilée, et il était parti en disant qu'il s'absentait pour plusieurs jours. Sa mère n'avait point fait obstacle à ce projet, car, depuis quelques mois, Antoine paraissait triste, inquiet, préoccupé, et elle pensait qu'un voyage le distrairait et lui rendrait sa gaieté d'autre fois.

Le soir de ce même jour, Ellen et Jeanne se promenaient sur cette grève où plusieurs mois auparavant Geneviève avait retrouvé son frère. Le printemps s'approchait et déjà ses parfums si légers et si doux remplissaient l'air. Le réveil de la nature ouvrait l'âme et dilatait le cœur. Les deux jeunes filles marchaient enlacées; depuis le départ de Geneviève une union plus étroite s'était formée entre elles, dans laquelle la petite-nièce d'O'Connell apportait son expérience de la vie, sa prudence et sa bonté, et Jeanne sa tendresse, sa vivacité, et le charme de sa nature exubérante.

Elles devisaient doucement, marchant les pieds sur le sable humide, et suivant tous les contours de la vogue. Avec une ténacité d'enfant, Jeanne cherchait à ramener la conversation sur son frère Antoine, et Ellen au contraire s'efforçait d'échapper à ce sujet brûlant et parlait de Geneviève et de M^{me} d'Aiglemont.

Tout à coup Jeanne, semblant perdre patience, entraîna Ellen derrière une falaise, et se jeta dans ses bras, avec un grand cri:

— Oh! miss Ellen, dit-elle, je n'y tiens plus, je veux tout vous dire, tout vous confier!

Au comble de la surprise, Ellen pâlit et chancela:

— Qu'avez-vous, mon enfant? s'écria-t-elle. Que voulez-vous dire?

Un instant Jeanne sembla hésiter. Puis elle reprit en mettant dans sa voix une câlinerie enfantine:

— Je vous aime tant, miss Ellen! je voudrais tant que vous fussiez ma sœur!

— Ne le suis-je pas, mon amie?

— Sans doute, vous l'êtes, mais pas encore assez.

Ellen sentit son cœur battre violemment dans sa poitrine.

Soudain Jeanne se pencha à son oreille:

— Si mon frère venait demander votre main, miss Ellen, ne voudriez-vous devenir tout à fait

ma sœur?

Ellen étouffa un cri et se dégagea des bras de Jeanne. Un flot de larmes monta jusqu'à ses yeux, et son visage exprima une amère souffrance. Jeanne s'en aperçut et fut effrayée.

— Au nom du ciel, qu'avez-vous, miss Ellen? s'écria-t-elle.

— Rien, Jeanne, rien. Mais rentrons vite, vous ne saurez jamais, mon enfant, tout le mal que vous venez de me faire.

Les deux jeunes filles revinrent à la maison, l'une chancelante et comme accablée, l'autre confuse et profondément inquiète. Au moment de se séparer, Ellen embrassa tendrement son élève:

— Vous me pardonnez? murmura celle-ci en pleurant.

— Oh! oui, je vous pardonne, Jeanne: vous n'avez écouté que votre amitié; mais vous m'avez créé de nouveaux devoirs.

Rentrée dans sa chambre, Ellen médita et pria pendant une grande partie de la nuit. Elle se trouvait en face d'une situation toute nouvelle, plus délicate et périlleuse peut-être que toutes celles qu'elle avait traversées jusque-là. Antoine d'Aiglemont l'aimait, il n'y avait plus à en douter; mais elle ne pouvait douter non plus qu'un tel projet d'union n'était point en harmonie avec leurs situations réciproques, ni avec le tempérament et les goûts de M^{me} d'Aiglemont. Ellen allait

devenir un sujet de trouble, peut-être de division, dans la famille, et elle ne pouvait rester un jour de plus à ce foyer où elle était venue s'asseoir avec tant de joie.

Ses sentiments chrétiens lui montrèrent clairement les difficultés de la situation et la solution qui s'imposait impérieusement.

La petite-nièce d'O'Connell n'hésita pas un instant. Elle déchira son cœur, elle le foula pour ainsi dire à ses pieds, puis elle pria pour ce jeune homme qui s'était attaché à elle, et pour cette enfant qui si naïvement et si franchement lui avait transmis la confiance fraternelle.

— Est-il donc dans ma destinée, murmura-t-elle, de fuir tous ceux qui m'aiment, et de chercher vainement un lieu de repos? O mon Dieu, si c'est un tel calice que vous voulez que je boive, donnez-moi le courage de le boire jusqu'au bout et sans murmurer.

Elle fit ensuite ses préparatifs.

— Demain, pensa-t-elle, je partirai... et la paix de ce foyer sera assurée.

Et, brisée de fatigue, Ellen s'endormit.

Le lendemain, avant qu'elle fût descendue, le courrier lui apporta une lettre de Geneviève, qui ne contenait que quelques lignes pleines de tendresse.

« Mon frère m'a confié son grand secret, disait-elle, secret que j'ai soupçonné dès le premier jour

tique préparation de notre armée. Or nous avons pour ministre des affaires étrangères le discourtois, le rageur avocat nommé Goblet, et pour ministre de la guerre l'utopiste vaniteux et inconséquent de la défense nationale, M. de Freycinet!

Donc, par ses éternelles dissensions, par ses imbécilités gouvernementales et économiques, par sa pénurie d'hommes sérieux et compétents, la République nous laisse désarmer à l'intérieur contre l'émeute, à l'extérieur contre les provocations.

Et l'on nous reproche de réclamer la dissolution pour arriver à la revision?

Comment ne le ferions-nous pas? Comment, parce qu'il aura plu à certains politiques, hier assez satisfaits « de vos belles institutions » pour se faire les exécuteurs serviles de leurs plus basses volontés, de les trouver tout-à-coup mauvaises et dangereuses et de prendre aux Royalistes leur programme de dissolution. Comment ces Royalistes pourraient-ils être tenus de renoncer à une revision au moyen de laquelle le pays pourra enfin se débarrasser d'une République qui a fait pareille litière de sa sécurité au dedans comme au dehors?

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 27 mai 1888.

Les dispositions du marché n'ont subi aucune modification appréciable. Le 3 0/0 termine à 82.90; le 4 1/2 0/0 à 105.72.

Le Crédit Foncier progresse à 1,465. On parle toujours d'une augmentation de capital, mais il est à peu près certain qu'on procédera par encaissement partiel. Les obligations foncières et communales n'ont subi que peu de variations; pour ces titres la supériorité réside dans la fréquence des tirages et dans la marge qui existe entre les cours cotés et les prix de remboursement.

La Société Générale clôture à 453. Le bilan publié au 30 avril fait ressortir une augmentation sensible dans les bénéfices mensuels.

Les Dépôts et Comptes courants sont très soutenus à 600.

La Banque d'Escompte conserve un bon courant de demandes à 467.

Les obligations de la Société des Immeubles de France sont toujours recherchées. L'arbitrage dont nous avons parlé — la vente d'une obligation de la Banque hypothécaire à 495 fr. contre l'achat d'une obligation de la Société des Immeubles à 384 — est fait pour tenter les porteurs des premiers titres. Ils les réalisent à un prix élevé, avec la certitude de gagner l'écart existant entre les deux obligations, soit plus de 100 fr.

Le Crédit Lyonnais est faible à 583.

L'animation a été grande sur le marché du titre du Panama. L'action s'avance à 380. La ratification par le Sénat du projet d'autorisation voté par la Chambre ne fait doute pour personne. Les travaux dans l'isthme sont poussés avec une grande activité.

La Compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

L'action Métaux se relève à 810.

L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie Transatlantique aura lieu le 31 courant.

Le Comptoir d'Escompte se traite à 1,035.

Le canal de Corinthe a mal choisi son moment pour demander à la cote une augmentation de ses titres, puisque le public les délaisse et pour cause.

M. Hue, administrateur provisoire de l'Assurance Financière, adresse aux porteurs de polices

et de bons une lettre datée du 14 mai par laquelle il leur présente une circulaire de la Banque d'Escompte au sujet de la constitution de la société nouvelle qui doit reprendre la suite des opérations de l'Assurance Financière. Les porteurs de bons et de polices ont jusqu'au 15 juin pour user du droit qui leur est réservé d'entrer dans la nouvelle société.

Aucune modification importante sur le marché des actions de nos grandes compagnies de chemins de fer. Les diverses obligations sont très soutenues.

NOUVELLES MILITAIRES

UNE PATRIOTIQUE ALLOCUTION

M. le général Fabre, qui vient d'être nommé général de division, a fait jeudi dernier ses adieux au 90^e qui tient garnison à Châteauroux.

De l'allocution émouvante qu'il a prononcée dans la cour de la caserne, nous détachons le passage suivant :

« Vous continuerez sous les ordres du général Molas d'Hestres à être les soldats dévoués de la France, marchant dans la voie du devoir et vous préparant aux sacrifices que le pays pourra avoir un jour à vous demander.

« Ce n'est pas une corvée que vous accomplissez pendant votre séjour sous les drapeaux; pour vous, sachez-le, c'est un honneur; nous aurons à rendre à la patrie sa gloire et ses frontières; et nous ne saurions trop nous préparer par le travail et le dévouement à remplir cette sainte mission.

« Vous vous devez à vos familles, à vos intérêts, mais, après Dieu, c'est à la Patrie qu'il faut d'abord songer »

Tout le régiment, après le discours, a répondu par le cri de : « Vive le général Fabre ! »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES NOUVELLES MUNICIPALITÉS

dans l'arrondissement de Saumur

Canton de Doué

Brigné. — Vaillant, maire; Jaudouin, adjoint; conservateurs.

Concourson. — Coquin, maire; Guyon, adjoint; républicains.

Denezé. — Métivier, maire; Gasnault, adjoint; conservateurs.

Douces. — Léoty, maire; Marquet, adjoint; républicains.

Doué. — Bineau, maire; Turpault et Guitton, adjoints; conservateurs.

Forges. — Péan, maire; Bara-Pineau, adjoint; conservateurs.

Saint-Georges-Châtelais. — Docteur Gandron, maire; Boivin, adjoint; républicains.

Louresse-Rochemenier. — Comte de Contades, maire; Mérand, adjoint; conservateurs.

quand voulez-vous partir?

— Dès aujourd'hui, madame.

M^{me} d'Aiglemont se redressa, stupéfaite; ses yeux sombres se plongèrent dans les yeux bleus d'Ellen, et la fière patricienne se sentit atteinte.

— Aujourd'hui, mademoiselle!... vous êtes bien pressée.

Puis ses regards rencontrèrent la photographie de son fils placée sur la cheminée: elle frémit, rougit légèrement, regarda de nouveau et longuement Ellen, et s'inclina avec un geste de la main, comme si elle avait été tout d'un coup éclairée.

— C'est bien, dit-elle.

Ellen sortit, et une heure plus tard une voiture qu'elle avait demandée l'attendait à la porte de la maison.

Jeanne, en larmes, s'accusant tout bas d'être la cause du départ de son amie, entourait de ses bras et pressait une dernière fois sur son cœur celle qu'elle allait quitter. M^{me} Mac-Gaway, toujours forte, ne pleurait plus.

— Adieu, ma pauvre Jeanne, priez pour moi!

Puis elle se tourna vers M^{me} d'Aiglemont, et celle-ci l'attira à elle d'un mouvement spontané, l'embrassa au front en murmurant ces mots que Dieu seul et Ellen entendirent:

— Je vous remercie!...

Un instant après, M^{me} Mac-Gaway avait disparu. (A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

Martigné-Briand. — Taugourdeau, maire; Davy, adjoint; conservateurs.

Meigné. — Saillant, maire; Frémin, adjoint; conservateurs.

Monfort. — Robin, maire; Chevallier, adjoint; conservateurs.

Soulanger. — On ne connaît pas encore le résultat.

Les Ulmes. — Sébille, maire; Beaumont-Coupas, adjoint; républicains.

Les Verchers. — Cesbron, maire; Chouteau, adjoint; conservateurs.

Canton de Gennes

Ambillou. — Goizet, maire; Thibault, adjoint; conservateurs.

Chemellier. — Baudin, maire; Ciret, adjoint; conservateurs.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — Le Conseil n'étant pas au complet, l'élection de la municipalité n'a pu avoir lieu.

Coutures. — Pelé, maire; Goujet, adjoint; républicains.

Gennes. — Galbrun, maire; Guillemeau et Boivin, adjoints; républicains.

Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Martin, maire; Richomme, adjoint; conservateurs.

Grezillé. — Chauvigné-Châtellais, maire; Renou, adjoint; conservateurs.

Leuerre. — Grignon, maire; Tremblay, adjoint; conservateurs.

Noyant. — Leroux, maire; Cesbron, adjoint; conservateurs.

Le Thourel. — Guionis, maire; Tessier, adjoint; conservateurs.

Trèves-Cusault. — Dupuis-Charlemagne, maire; Samson, adjoint; républicains.

Canton de Montreuil-Bellay

Antoigné. — Milon, maire; Chevalier-Piloteau, adjoint; conservateurs.

Brézé. — Volland, maire; Epoudry, adjoint; conservateurs.

Brossay. — Falloux, maire; Bordier, adjoint; conservateurs.

Cizay. — Ballu, maire; Chauvigné, adjoint; conservateurs.

Le Coudray-Macouard. — Foucher, maire; Mahon, adjoint; conservateurs.

Courchamps. — Jamin, maire; Cherpy, adjoint; conservateurs.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Gigot, maire; Mollay, adjoint; conservateurs.

Epieds. — Pommereau, maire; Merlet, adjoint; conservateurs.

Saint-Just-sur-Dives. — Dubois, maire; Hardouin, adjoint; conservateurs.

Saint-Macaire-du-Bois. — Gourin, maire; Borit, adjoint; conservateurs.

Méron. — Martineau, maire; Boussy, adjoint; conservateurs.

Montreuil-Bellay. — Aubelle, maire; Hacault, adjoint; républicains.

Le Puy-Notre-Dame. — Guyard, maire; Carré, adjoint; conservateurs.

Le Vaudelnay-Rillé. — Delisle-Sancier, maire; Lecomte-Bourreau, adjoint; conservateurs.

Canton de Saumur (Nord-Est)

Allonnes. — Bizoullier, maire; Deniau, adjoint; républicains.

Brain-sur-Allonnes. — Bruas, maire, conservateur; Guéret, adjoint, républicain.

La Breille. — Sève, maire, conservateur; Girard, adjoint, républicain.

Neuillé. — Le Pelletier, maire; Ledroit, adjoint; conservateurs.

Varennes-sous-Montsoreau. — Gauchaix-Picard, maire; Pavillon, adjoint; républicains.

Villebernier. — Cailleau, maire; Tortu, adjoint; républicains.

Vivy. — Du Puy, maire; Bouju, adjoint; conservateurs.

Canton de Saumur (Nord-Ouest)

Saint-Clément-des-Levés. — Haran, maire; Breton, adjoint; républicains.

Saint-Lambert-des-Levés. — Bouju, maire, républicain; Robineau, adjoint, conservateur.

Saint-Martin-de-la-Place. — Soyer, maire; Albert, adjoint; républicains.

Les Rosiers. — Boutin-Desvignes, maire; Menou-Fardeau, adjoint; conservateurs.

Canton de Saumur (Sud)

Artannes. — Boutin, maire; Talvard, adjoint; conservateurs.

Bagneux. — Chumeau, maire, républicain; Harrault, adjoint, conservateur.

Chacé. — Chaste, maire; Duveau-Chaste, adjoint; conservateurs.

Dampierre. — Patural, maire; Cipretz, adjoint; républicains.

Distré. — Gagneux, maire; Yacher, adjoint; conservateurs.

Fontevault. — Péramy, maire; Morret, adjoint; républicains.

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — De Lavalette, maire; Grosbois, adjoint; conservateurs.

Montsoreau. — Lefé, maire; Moussard, adjoint; républicains.

Parnay. — Hardré, maire, républicain, n'a pas accepté; il n'a pas été nommé d'adjoint.

Rou-Marson. — Auger, maire; Touron, adjoint; conservateurs.

Saumur. — Combier, maire; Liénard et Poilvin, adjoints; républicains.

Souzay. — Richomme, maire; Gasnault, adjoint; républicains.

Turquant. — Le Conseil n'a pas été convoqué par l'ancien maire.

Varrains. — Mollay, maire; Touché, adjoint; conservateurs.

Verrie. — Ollivier, maire; Razin, adjoint; conservateurs.

Canton de Vihiers

Aubigné. — Leroy, maire; Araudeau, adjoint; républicains.

Cernusson. — Gelineau, maire; Brault, adjoint; conservateurs.

Les Cerqueux-sous-Passavant. — Pineau, maire; Hervé, adjoint; républicains.

Cléré. — Humeau, maire; Courant, adjoint; conservateurs.

Coron. — Mabile, maire; Challet, adjoint; conservateurs.

La Fosse-de-Tigné. — Doussain, maire; Devy, adjoint; républicains.

Saint-Hilaire-du-Bois. — Renou, maire; Challet, adjoint; conservateurs.

Montilliers. — Basanger, maire; Gelineau, adjoint; conservateurs.

Nueil. — Lemoine, maire; Gautier, adjoint; républicains.

Passavant. — Gaudicheau, maire; Beauchêne, adjoint; conservateurs.

Saint-Paul-du-Bois. — Jahau, maire; Turpault, adjoint; conservateurs.

La Plaine. — Poirier, maire; Froger, adjoint; conservateurs.

La Salle-de-Vihiers. — De Terves, maire; Chemineau, adjoint; conservateurs.

Somloire. — Des Noches, maire; Bily, adjoint; conservateurs.

Tancoigné. — Chevrier, maire; Martin, adjoint; conservateurs.

Tigné. — Godard, maire; Boisanard, adjoint; conservateurs.

Trémont. — Renou, maire; Bourru, adjoint; républicains.

Vihiers. — Lucien Piau, maire; Combes, adjoint; républicains.

Le Voide. — Abélard, maire; Lefort, adjoint; républicains.

Récapitulation de l'arrondissement

53 municipalités conservatrices.

23 — républicaines.

4 — mixtes.

4 où l'élection de la municipalité n'a pas eu lieu.

Les Concerts d'été

MUSIQUE MUNICIPALE

Le Square et ses abords étaient garnis, hier soir, d'une foule nombreuse et sympathique venue pour applaudir la *Musique Municipale*. Malgré un temps incertain et même quelques gouttes de pluie, tous les morceaux ont été écoutés avec une persévérance qui dénotait chez les auditeurs un intérêt et un plaisir du reste bien justifiés.

C'est un allegro brillamment exécuté qui a ouvert le programme. Une fantaisie sur le *Cheval de Bronze*, d'Auber, morceau capital, a été très remarquée. Chef et exécutants ont droit aux félicitations des dilettantes.

La musique si originale de Sallenick a trouvé des interprètes dignes d'elle dans les élèves de M. Meyer, aussi la *Marche Égyptienne* a-t-elle été enlevée avec beaucoup de brio.

Nous avons eu la bonne fortune d'entendre, encore une fois, deux bons solistes dans les *Deux Comères*. MM. Lefort et Bouvet ont des sons très doux et conservent dans ce long duo, un ensemble et une justesse qui leur ont valu des applaudissements mérités.

Le *Siège de Tuyen-Quan* est un morceau épisodique qui rend fort bien les différents

péripiétés du départ des militaires, de la bataille, de l'assaut, de l'entrée triomphale et des réjouissances des vainqueurs. Le courage adapté au milieu de ce morceau est d'un saisissant effet. Les applaudissements ont éclaté de toutes parts après cette brillante exécution.

Un charmant quadrille, le *Mail angevin*, a clôturé le programme, et c'est d'un pas allègre que chacun s'en est allé, heureux d'avoir assisté à un excellent concert qui a montré, une fois de plus, les progrès des exécutants et le talent du sympathique directeur.

À ce propos, il est bon de rappeler que l'an dernier, au festival de Saumur, après l'irréprochable exécution, par la Musique municipale, de la fantaisie sur *Faust*, M. Sellénick avait franchi l'estrade et félicité publiquement M. Meyer du résultat obtenu par ses musiciens dans l'œuvre de Gounod. Venant d'une autorité aussi incontestable que celle de l'ex-chef de musique de la garde impériale, de la garde républicaine ensuite, cet hommage disait assez la valeur de notre Musique municipale et était en même temps une bien douce récompense pour l'habile chef qui la dirige depuis son origine.

Publications de mariage.

Jean-Paul-Damas-Edgard Seguin, employé de chemin de fer, de Tours, et Alphonse-Marie Jalu, domestique, de Saumur.
Eugène-Jean Godineau, employé de commerce, de Bagnoux, et Léontine Cheval, ouvrière, de Saumur.
Jules Ponice, coiffeur, de Paris, et Euphrasie-Amanda Ferrand, sans profession, de Saumur.

Samedi soir, vers 3 heures, le sieur Gourbert, charpentier-scieur de long, se tenait au milieu de la chaussée, vis-à-vis de la Poste. Pour éviter une charrette qui venait devant lui, il se jeta de côté et tomba sous les roues de la voiture de M. D... qui arrivait en sens inverse. Heureusement que celle-ci allait à une très petite allure, la roue a poussé quelques mètres devant elle le sieur Gourbert, et ne lui a pas passé sur le corps.

Relévé aussitôt, Gourbert avait la joue et le bras gauche ensanglantés. Il a été soigné chez M. Gablitz, pharmacien. Son état ne donne heureusement aucune inquiétude. Il a pu regagner seul son domicile.

LA MUNICIPALITÉ D'ANGERS

Le Conseil municipal d'Angers s'est réuni pour nommer la municipalité.
Au 3^e tour de scrutin, M. le docteur Guignard a obtenu 45 voix sur 34 votants. M. Maillet en a obtenu 43, et il y a eu 6 bulletins blancs.
En conséquence, M. Guignard a été proclamé maire d'Angers.
Les quatre adjoints sont MM. Monprofit, Boulanger (Victor), Joxé et Boulanger (Lisidore).
Après le vote, M. Guignard a remercié ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait. Puis il a adressé quelques mots d'éloge à l'ancienne administration et à M. de Châteaux, qui a rempli les fonctions de maire pendant une huitaine de jours.
Hier dimanche, M. Boubier, républicain, a été élu conseiller municipal à Angers, en remplacement de M. Laigle, décédé après l'élection du 6 mai.

UN AVEU DE M. SARCEY

M. Francisque Sarcey ira décidément jusqu'au bout de la confession !
Exemple :
« Les enfants n'auront bientôt plus d'autre objectif que le baccalauréat, et le bachelier, tout le monde le sait, se fatigue bien plus vite et bien plus aisément dans les jours de bachot que dans les lycées.
« Je ne me dissimule pas que je dois avoir l'air d'un vieux radoteur. Mais, que voulez-vous ? Je ne puis voir sans chagrin tomber pièce à pièce notre vieille et chère Université. Ces ruines s'accumulent les unes sur les autres me font mal au cœur.
« Et j'ai le sentiment de l'inutilité de mes doléances ! Tout ce que je dirai ou rien, ce sera la même chose, et je ne puis pas m'empêcher de le dire. »
Cet aveu est précieux. M. Sarcey le fait à l'occasion de la quasi-suppression du

concours général, et il le publie dans *l'Estafette*.
Mais si M. Sarcey prend le deuil, nous ne le prendrons pas, nous. Plus tôt le monopole sera par terre, et plus tôt, de ses ruines, surgira l'enseignement libre, avec les vaillants hommes qui sont le décorum de l'Université, et que l'Université garde en vassalité forcée.

Les Processions

Sont-ils heureux, les Nantais ! C'est l'exclamation qui retentira à Saumur et en maintes autres cités où on lira les lignes ci-après extraites de *l'Espérance du Peuple*.
Dans le chef-lieu de la Loire-Inférieure, la municipalité, sans froisser personne, satisfait à toutes les aspirations en laissant la liberté aux Processions religieuses et autres. Les catholiques ne sont pas seuls à s'en féliciter : les vrais amis de la liberté se joignent à eux, et la classe ouvrière, les industriels, les négociants de toutes catégories sont heureux de retrouver le travail, les affaires dont les ont privés les administrations républicaines des Lechat et des Normand.

Voici ce que dit notre confrère de Nantes :

« Notre population est satisfaite. Les promesses de la nouvelle municipalité ont été accueillies, comme nous le pensions, avec le plus vif plaisir. Mécontente, d'une part, d'être privée des belles Processions de la Fête-Dieu, dont l'éclat attirait beaucoup d'étrangers ; attristée, d'autre part, de ne plus voir ses enfants défiler sous ses yeux dans leurs habits de première communion et au chant des saints cantiques, c'a été pour elle un soulagement et une consolation de penser qu'elle pourrait comme autrefois parer les rues, décorer les maisons, dresser des repositors sur les places. »

« Comme catholiques, nous applaudissons de tout notre cœur aux mesures qui vont autoriser les Processions et qui, quinze jours durant, donneront à nos ouvriers le travail qui manque partout. Nous en sommes heureux encore à cause des commandes qui ont déjà été faites, des fournitures de toutes sortes qui en seront l'objet et des bénéfices qu'en retireront nos marchands. On nous dit que beaucoup d'entre eux se sont déjà pourvus en vue des décorations à faire, et on nous assure qu'un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières ont été retenus pour la confection des repositors, de tentures, d'orfèbres et de guirlandes. »

« Si les processions de la Fête-Dieu ont toujours été magnifiques dans notre ville, nous ne nous trompons pas en disant que cette année elles seront plus belles que jamais. »

Quand, à Saumur, le commerce et les ouvriers pourront-ils retrouver les mêmes sources de gain ?

VARIÉTÉS

LA LANGUE DE LA CASERNE

Voici un curieux article sur la langue de la caserne :
C'est toute une langue, en effet, que les soldats parlent entre eux, et qui ahurit fort le pauvre « bleu » au moment où il arrive à la caserne.
Mais il la comprend vite et il se hâte aussi de l'employer !
Il a d'abord les sobriquets des grades, qui sont tous très caractéristiques et qui ont une origine amusante.
Le caporal, c'est le *cabot* ; le sergent, c'est le *piéd de banc* : de même qu'il y a quatre piéd à un banc, il y a quatre sergents par compagnie.
Le fourrier, c'est le *traîne-pailleasse* (parce que c'est lui qui veille aux fournitures des lits) ou le *buveur d'encre*.
Le sergent-major, c'est le *double*, à cause de ses galons.
Le caporal a aussi deux galons, mais ils sont en laine. De là ce mot amusant d'un gamin de Paris, engagé volontaire, qui, ayant été puni par son caporal, murmurait entre ses dents :
Eh !... va donc... sergent-major d'hiver !
Le lieutenant-colonel, c'est le *petit colon* ; le colonel, c'est le *kébir* ; l'officier d'état-major, c'est le *topo* ; le médecin-major, c'est le *père Ipéca*, devenu par abréviation le *Péca*.
Par comparaison avec les pièces du fusil, l'officier de tir est appelé *tête mobile*.

Chaque corps de troupe a aussi son surnom :
Le fantassin a le choix entre un grand nombre d'appellations familières : *biffin*, *flot*, *carapata*, *troubade*, *pousse-cailloux*, *tour-lourou*, *bouffe-kilomètre*, *écrevisse de rempart*.
Il sait bien que ces mots-là n'ont rien d'injurieux pour lui, notre brave petit soldat !

On sait que les chasseurs à pied sont les *vitriers*. D'où vient ce sobriquet ? Est-ce parce que dans ce corps d'élite les sacs sont relués comme des morceaux de verre, ou est-ce parce que le bruit de sa fanfare semble devoir casser les vitres ?
Les gardes républicains, ce sont des *ci-paux*.

Les tambours et les clairons s'appellent *la clique*.

Le cavalier, fier de sa haute taille, traite dédaigneusement le fantassin de *bout de cigare* ou de *sous-pieds de dragons*. Mais le fantassin qui n'a pas la langue dans sa poche lui répond en l'appelant *ramasseur de croûtes*.

Les dragons, ce sont les *citrouillards* ; les cuirassiers, les *gros-frères* ; les hussards, les *culs-de-singe* ; les artilleurs, les *flambants*. On les appelle aussi les *cent-quatre-vingts*, parce qu'on prétend (un peu aventureusement) que leur fanfare évoque un son analogue à celui de ces mots.

Les chasseurs d'Afrique, ce sont les *chasse-marée* ; les soldats du train, des *cambouis* ; ceux du génie, des *barbottes* ; les cuisiniers, des *pièces grasses* ; les gendarmes, des *cognes*. Tout le monde sait que le surnom de *riz-pain-sel* est donné aux soldats de l'intendance.
Et les « phrases usuelles » !
Impossible de causer un moment avec des soldats sans que l'expression « la connaître » ne revienne plusieurs fois. « La connaître », c'est d'ignorer aucune rouerie du métier militaire.

Et le mot *fourbi*, il veut tout dire ! Il est susceptible de toutes les acceptions, et il désigne aussi bien un ennui, un surcroît inattendu de peines que l'ensemble de l'équipement militaire.
« Se faire signer une pétition », sait-on ce que cela peut être ? C'est tout à fait imagé. C'est, pour le soldat dépourvu d'argent, présenter une feuille de papier à cigarette et se faire donner le tabac par un camarade.
« Se faire matriculer », c'est se faire punir. « Souper », c'est avoir assez d'une chose.

Le comble de la joie du troupier est d'aller à Bouffe-ta-gamelle (Algérie).
« C'est bien mon tour » est une expression de superbe indifférence qui rappelle la doctrine stoïcienne. Elle est l'appanage des vieux *brisquarts* qui ont tout vu, qui ne s'étonnent plus de rien de ce qui leur arrive.
« Je ne suis pas de semaine » ; cela veut dire que ce que l'on vous raconte ne vous regarde pas.

Le « mazaro » c'est la prison. Un « abruti », c'est, sans la moindre intention d'offense, le soldat parfait dans l'entretien de ses effets et ferré sur l'astiquage. Un *godillot*, c'est un tout jeune soldat.
Et combien d'autres amusantes expressions !
C'est toute une langue, pleine de bonne humeur et d'entrain.

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT

rue de Provence, 66, Paris.
M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint-Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.
Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 28 mai, 1 h. 30 soir.

Hier soir, des socialistes, pour célébrer l'anniversaire de la Commune, se sont rendus au Père-Lachaise et ont fait une manifestation anti-boulangiste contre l'*Intransigeant*.
Il y a eu bagarre pendant laquelle coups de revolver ont été tirés. Deux blessés.

ÉPICERIE CENTRALE

On trouve à l'Épicerie Centrale, depuis quelques jours :
Tous les produits de la maison F. Potin qui sont vendus le même prix qu'à la maison de Paris, boulevard Sébastopol.

TARIF DES CHOCOLATS FÉLIX POTIN
GARANTIS PUR CACAÛ ET SUCRE

No 1. Chocolat de santé.....	le 1/2 kilo	1.30
2. » » qualité fine.....	»	1.50
3. » » supérieur vanillé.....	»	1.70
4. » » surfin.....	»	1.80
5. » » — double vanille.....	»	1.90
6. » » superfin double id.....	»	2.10
7. » » triple vanille.....	»	2.40
Chocolat sans sucre.....	»	2.50

Les numéros 1, 2 et 4 ne sont pas vanillés.

M. J. BRUYÈRE

a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un **Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur**.

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur.
Où vous trouverez :

Des **Complets Haute Nouveauté**, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

MARCHÉ de Saumur du 26 Mai 1888

Froment-commerce, hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 40
Id. halle (moyenne)	18 75	Veau	1 40
Métell	15 50	Mouton	1 80
Séigle	12	Porc	1 30
Orge	11 50	Poulets la couple	6 —
Avoine	8 50	Dindoneaux	— —
Sarrasin	16	Canards	5 —
Haricots blancs	26	Oies	— —
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2 —
Fèves	11	Œufs la douzaine	65
Noix	10 50	Foin, la charretée de	— —
Châtaignes	— —	780 kilog.	70 —
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	65 —
Son	14	Paille	50 —
Pommes de terre, la barrique	9 —	Hulle de noix, 50 kil.	125 —
Farine, la culasse de	— —	Chanvre 1 ^{re} qualité	— —
157 kilog.	53 —	Id. 2 ^e	— —
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	— —	Id. 3 ^e	— —
Id. 2 ^e id.	32 c. 1/2	Charbon de bols,	— —
Id. 3 ^e id.	31 1/2	les 100 kil.	16 —
		Charb. de terre	4 50

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques.— Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels.— Ordres de Bourse.— Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée).— Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges).— Garde de Titres.— Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger).— Billets de Crédit circulaires.— Encaissement et Escompte des Effets de Commerce.— Avances sur Titres.— Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres.— Souscriptions aux Emissions.— Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Librairie ABEL PILON, rue de Saumur, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; de toutes les Publications artistiques
Gravures, Ganz-Portes, Gravures en couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHARGÉ CERTAIN DES FRANCS D'ACQUITTEMENT.
ESCOMPTE au COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix: 5 fr. le flacon.— Chez J. FERRÉ, Pharmacien
102, rue Richelieu, PARIS
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

